

Jour de séance 82

le vendredi 3 juin 2022

9 h

Prière.

M. C. Chiasson (Victoria-La Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à suspendre la réforme proposée de la gouvernance en éducation jusqu'à la tenue de consultations. (Pétition 48.)

M. D'Amours donne avis de motion 112 portant que, le jeudi 9 juin 2022, appuyé par M. Legacy, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre de la Santé a dit que 10 % des 800 000 personnes du Nouveau-Brunswick, soit environ 80 000 personnes, attendent d'avoir un médecin de famille ;

attendu que le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a indiqué que, en février 2022, il y avait 1 000 postes d'infirmières immatriculées et 300 postes d'infirmières praticiennes qui étaient vacants ;

attendu que, en avril 2021, la ministre de la Santé a promis de fournir dans les six mois un fournisseur de soins primaires à toutes les personnes du Nouveau-Brunswick en attente d'un médecin de famille, mais n'a pas réussi à le faire ;

attendu que, en février 2022, quatre médecins de famille très réputés et à la retraite, préoccupés par le manque de soins disponibles pour les gens du Nouveau-Brunswick, ont intervenu en présentant un plan visant à fournir des soins primaires à chaque personne du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la ministre de la Santé n'a pas tenu compte de ces conseils, ce qui fait que la pénurie en matière de soins primaires persiste ;

attendu que les listes d'attente pour une intervention chirurgicale au Nouveau-Brunswick sont parmi les plus longues du Canada ;

attendu que le Nouveau-Brunswick compte le nombre de cas de COVID-19 parmi les plus élevés du pays et comptait plus de 400 décès liés à la COVID-19 en mai 2022 ;

attendu que, puisque les décisions politiques l'emportent sur les conseils de santé publique, la ministre a échoué lamentablement pour ce qui est

d'assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick tout au long de la pandémie ;

attendu que, étant donné le rejet flagrant du besoin de transparence publique, la ministre de la Santé a tenté de museler les directions générales des régies régionales de la santé ;

attendu que la ministre de la Santé a encore montré un mépris évident de la transparence et de la protection de la santé des gens du Nouveau-Brunswick en omettant d'informer le public de l'émergence d'un nouveau variant de la COVID-19 ;

attendu que les échecs répétés de la ministre se sont traduits par une perte de confiance des gens du Nouveau-Brunswick envers elle ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre à établir des cadres de reddition de comptes et de mesure du rendement à l'intention de la ministre de la Santé et de faire de l'amélioration de la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick une priorité absolue.

M. LePage donne avis de motion 113 portant que, le jeudi 9 juin 2022, appuyé par M. Legacy, il proposera ce qui suit :

attendu que la population du Nouveau-Brunswick est vieillissante et que, au cours de la prochaine décennie, environ 120 000 personnes du Nouveau-Brunswick prendront leur retraite ;

attendu qu'une crise touche actuellement la main-d'oeuvre au Nouveau-Brunswick, que de nombreux employeurs ont du mal à trouver du personnel ayant reçu une formation et que les pénuries touchent notamment le domaine des soins de santé, des soins de longue durée, des garderies, du transport, de la construction, de l'éducation, des métiers, des technologies de l'information, de la fabrication et du tourisme ;

attendu que nous connaissons en outre actuellement une crise des soins de santé en raison d'une pénurie de personnel infirmier, ce qui menace la prestation des services de santé ;

attendu que, en 2019, le gouvernement Higgs a éliminé le programme des droits de scolarité gratuits qui avait rendu les études postsecondaires accessibles à de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick voyant les droits de scolarité comme un obstacle en matière d'accès ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, aucun incitatif concernant les droits de scolarité ni aucun allègement concernant les dettes d'études ne sont fournis aux étudiants dans des programmes ciblés liés aux domaines touchés par une pénurie de main-d'oeuvre ;

attendu que, en raison des pénuries de main-d'oeuvre, le gouvernement d'autres provinces ainsi que le gouvernement fédéral agissent et annoncent des programmes pour s'attaquer de front à la question ;

attendu que dans les autres provinces sont offerts des incitatifs pour que les étudiants choisissent des professions ciblées, notamment dans les services de santé, les services sociaux, l'éducation, le génie, les services de garderie, les technologies de l'information, les métiers, la construction et d'autres domaines touchés par une pénurie de main-d'oeuvre ;

attendu que dans d'autres provinces sont aussi annoncés des programmes visant notamment la réduction des droits de scolarité pour les étudiants étrangers, comme incitatif additionnel permettant d'aborder les pénuries de main-d'oeuvre, ainsi que des programmes pour inciter les jeunes à choisir une carrière dans un métier et leur fournir une aide à cet égard ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, il n'y a pas de stratégie exhaustive pour remédier aux pénuries de main-d'oeuvre ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un ensemble de programmes incitatifs ciblés en matière de main-d'oeuvre pour aborder les pénuries de main-d'oeuvre au Nouveau-Brunswick.

M. Turner, du comité permanent de la politique économique, présente le vingt-septième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 3 juin 2022

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son vingt-septième rapport.

Le comité se réunit le 2 juin 2022 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 89, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;
- 103, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Le comité étudie aussi le projet de loi 96, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité étudie également le projet de loi 99, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Greg Turner, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture du projet de loi 114 soit appelée et que son étude se prolonge jusqu'à 11 h.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 105, *Loi modifiant la Loi sur la voirie*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 105 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 105, *Loi modifiant la Loi sur la voirie*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

106, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux* ;

110, *Loi de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale* ;

113, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le débat ajourné reprend sur l'amendement de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 114, *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, proposé par M. Gauvin, appuyé par M. McKee, le jeudi 19 mai 2022.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 16

M. Arseneault	M ^{me} Mitton	M. D'Amours
M. McKee	M. LeBlanc	M. Arseneau
M ^{me} Landry	M. K. Chiasson	M. Mallet
M. Guitard	M. LePage	M. Landry
M. C. Chiasson	M. Bourque	
M. Coon	M. Legacy	

CONTRE : 25

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Holland	M. Turner
l'hon. M. Savoie	l'hon. M ^{me} Green	M. Ames
l'hon. M. Higgs	l'hon. M ^{me} Dunn	M. Wetmore
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M ^{me} S. Wilson
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Carr
l'hon. M. Flemming	l'hon. M ^{me} Johnson	M ^{me} Conroy
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Hogan	M. Cullins
l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Austin	
l'hon. M. Crossman	M ^{me} Bockus	

La motion portant que le projet de loi 114 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 114, *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 10 h 52.